Prix arturbain.fr 2007

Maîtrise d'ouvrage : - 330, avenue de Brigode 59650 VILLENEUVE D'ASCQ 03 20 19 02 02 - fax : 03 20 91 92 93 - www.sedaf.fr

sedaf@sedaf.fr

Responsables: François Dutilleul, Directeur Général

Organismes décisionnaires

et financeurs :

Présentateur :

Collectivités locales : Communauté Urbaine de LILLE, Mairie de MOUVAUX Aménageur : SARL Gérard MASUREL Maîtres d'ouvrage : SEDAF, STOK France, COGEDIM Nord, particuliers

François Dutilleul, Directeur Général

Propriétaire du site : SARL Gérard MASUREL

Description de l'opération : Cette ZAC, créée par un arrêté préfectoral du 8 août 1975, s'étend sur 45 ha, en partie sur l'ancien parc du château Masurel,

entre le centre-ville de Mouvaux à l'est et une vaste plaine agricole à l'ouest. Le programme prévoit une SHON maximum de 48 000 m2 répartie en trois secteurs d'habitation : immeubles collectifs (130 appartements sur 15 000 m2), maisons groupées en hameaux (80 maisons sur 14 000 m2), lots libres de constructeurs (90 maisons sur 19 000 m2). Il prévoit en outre des équipements : club de loisirs, locaux sportifs, école maternelle, résidence pour personnes âgées, parc public de 5ha remis

gratuitement à la Ville.

Equipe pluridisciplinaire:

Urbaniste : Gérard DELDIQUE Paysagiste : Patrick VAN HOWEL
Coloriste conseil : Atelier CLERC Géomètres : Jean MISSON, Francis MOREL
Notaire : Jean-Gabriel TAMBOISE BET VRD : Jean MISSON, Francis MOREL
Architectes : Gérard DELDIQUE, Jean-Pierre WATEL, Maurice SALEMBIER, Ludwig PERETZ, Patrice CAU, ...

LE PARC DU HAUMONT, Mouvaux (59)



















Qualité architecturale :

- L'opération s'insère dans un parc arboré existant, descendant en pente douce depuis le centre-ville jusqu'aux champs.
- Une large part a été réservée à l'espace central : un grand parc public aux arbres centenaires, parsemé de clairières, de pièces d'eau, en perméabilité avec les espaces privés. La disposition des masses végétales plantées en complément évite la perception des limites parcellaires et assure la continuité du paysage.
- Les maisons aux formes diverses et contemporaines (toitures terrasses, baies vitrées...) utilisent des matériaux régionaux et pérennes : brique rouge, bois, tuiles en terre cuite,
- Les constructions sur les lots libres ont été conçues par différents architectes.

perspectives et des transparences.

- La densité des hameaux contraste avec la perception des grands espaces naturels qui sont ainsi préservés.

Qualité de vie sociale :

- L'aménageur a alloué gratuitement à la Ville 5ha de parc et 2ha pour l'édification d'une résidence pour personnes âgées et d'une école maternelle, la création de plans d'eau, de courts de tennis, l'aménagement d'une fermette en club de loisirs (5).
- Les déplacements sont organisés à partir d'un axe majeur qui dessert l'opération en suivant les contours du parc et qui est relié au reste de la ville en quatre points d'accès. Plusieurs impasses desservent les hameaux, toujours prolongées par des cheminements piétons.
- Les déplacements à pied sont facilités par la grande perméabilité des espaces. Les cheminements ne suivent pas systématiquement le tracé des voies automobiles.
- Le site est desservi en ses bordures nord et est par les transports en commun, et bénéficie de la proximité d'un large éventail
- Le parc, ouvert au public, permet une mixité d'usages, promenades familiales, jeux, marche, promenade du chien...
- Les immeubles collectifs et la résidence pour personnes âgées sont groupés au sommet du parc, à proximité du centre-ville.

Respect de l'environnement : -

- La végétation préexistante a été préservée au maximum. Les nouvelles plantations ont été choisies avec soin, plantes caduques, persistantes, arbustes à fleurs, avec un souci de variété des essences, et sans surcharges pour éviter l'altération des
- L'imperméabilisation des surfaces de desserte a été réduite au strict minimum : pas de trottoirs en enrobés, mais plutôt des cheminements en pavés ou dallettes non jointives, pas de grandes places, des voies de circulation étroites.
- Le talweg, situé dans l'axe de l'espace central, et les pièces d'eau, permettent la régulation du rejet des eaux pluviales.